

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2023

Délibération n°2023-10-12

L'an deux mille vingt-trois et le 26 octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint-Michel-sur-Rhône, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	21
■ Nombre de votants	:	28
■ Date de la convocation	:	18 octobre 2023

**Objet : Culture - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 l'Ateuchus :
La Batsyse**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL (<i>Pouvoir de Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN (<i>Pouvoir de Mme Christelle MARCHAL</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Martine JAROUSSE, Mme Agnès VORON, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY (<i>Pouvoir de Mme Annick FLACHER</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI (<i>Pouvoir de M. Jacques BERLIOZ</i>) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT (<i>Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL</i>), M. Christian CHAMPELEY (<i>Pouvoir de Mme Véronique MOUSSY</i>) -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ, (<i>Pouvoir à Jean-Louis POLETTI</i>) -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir à Serge RAULT</i>), M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir à Mme Nathalie BÉAL</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL (<i>Pouvoir à M. Thomas PUTMAN</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>), Mme Franceline COMAS -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER (<i>Pouvoir à M. Jacques GERY</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	Mme Véronique MOUSSY (<i>Pouvoir à M. Christian CHAMPELEY</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE.
------------	-----------------------------

M. Serge RAULT explique que la BatYsse travaille depuis 2011 à construire des ponts pour partager, rendre compte, mettre en jeu les énergies qui animent la marionnette d'aujourd'hui. Elle se fonde sur ce lien évident entre Gaston Baty et la marionnette contemporaine à partir du lieu tangible et symbolique qu'est la Maison Baty.

La BatYsse devient ainsi un creuset d'où émane à travers le territoire une vision en kaléidoscope d'un art de la marionnette en mouvement, passant à travers ses propres clichés. Son projet se fonde sur quatre piliers :

- Un lieu de résidence pour les artistes travaillant avec ou autour des arts de la marionnette, c'est à dire un outil de production/création opérationnel et adapté aux besoins des compagnies professionnelles,
- Un lieu de formation pour les professionnels et les amateurs, afin de continuer à partager, transmettre et prendre part au foisonnement d'innovations que connaît cet art,
- Un lieu de ressources s'appuyant sur son patrimoine marionnettique et le mettant en lumière à travers des expositions, conférences, rencontres etc., travaillant avec les structures socio-culturelles locales et se proposant d'assurer un rôle structurant pour les professionnels de la région,
- Un lieu de diffusion permettant de promouvoir et faire découvrir le vaste champ de la marionnette sur un territoire rural et participant aux politiques culturelles qui y sont développées.

La CCPR n'a pas la compétence Culture. Le bureau souhaite cependant soutenir un certain nombre de projets culturels d'intérêt communautaire, dont celui de la BatYsse.

En effet, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien encourage le développement d'actions de médiation culturelle, en direction de tous les publics, et notamment du jeune public, en soutenant la création contemporaine.

Dans ce cadre, elle souhaite contribuer au financement de la tournée de spectacles itinérants proposée par la BatYsse sur le territoire intercommunal.

Cette action culturelle autour des arts de la marionnette, développée dans les écoles du canton au terme de la résidence, a tout son sens en complémentarité de l'exposition « La marionnette, objet de lien » proposée à Pélussin ; l'ensemble de la population intercommunale bénéficiant ainsi, en proximité, d'une offre culturelle de qualité.

Cette convention triennale est partagée par les services de l'État, le Département de la Loire et la Commune de Pélussin.

La convention est conclue pour une durée de trois années couvrant la période 2023-2025.

Elle sera valide jusqu'au 31 décembre 2025.

Le coût total prévisionnel du projet sur la durée de la convention est évalué à 203 800 €.

L'accompagnement de la CCPR serait :

- 2023 : 2 500 €,
- 2024 : 3 000 €,
- 2025 : 3 500 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 avec l'Ateuchus-La Batsysse, l'État, le Département de la Loire et la Commune de Pélussin,
- D'autoriser M. le Président à signer les documents afférents,
- De prévoir les crédits au budget général.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025 avec l'Ateuchus-La Batysse, l'État, le Département de la Loire et la Commune de Pélussin,
- Autorise M. le Président à signer les documents afférents,
- Prévoit les crédits au budget général.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,


Serge RAULT

Secrétaire de séance


Hervé BLANC

